



**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N° 1275-308**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1275-308 intitulé :

**« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'agrandir la zone P2-1009 à même la zone H3-1010 de façon à prévoir la classe d'usages « Espaces publics (P1) » et « Institutionnelle et administrative (P2) » dans la partie agrandie »**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 17 octobre 2022.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro 22-11-09-27 du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance ordinaire du 9 novembre 2022 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le 11<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2022 sous le numéro de certificat VD 2022-10.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2022.

Mélissa Côté, notaire, OMA  
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)